

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	0
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 29 mars à 18 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 18-03-2024
Secrétaire de séance : Christelle AUZELOUX

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ.

Conseiller absents excusés : Yoann ROUQUIÉ, Caroline PICARDA.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Clément LOUBRIAT pouvoir à Didier DUBUIS

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

OBJET : Approbation du budget primitif 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 préparé lors de la réunion de la commission des finances le 21/03/2024, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	676 350 €	676 350 €
Section d'investissement	467 340 €	467 340 €
TOTAL	1 143 690 €	1 143 690 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21/03/2024

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	676 350 €	676 350 €
Section d'investissement	467 340 €	467 340 €
TOTAL	1 143 690 €	1 143 690 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240329-DE2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024
Publication : 05/04/2024